



Journée des Droits de l'Homme 10 décembre

« Inclusion et Droit de Participer à la Vie Publique »

Chaque année, la Journée des Droits de l'Homme, 10 décembre, est l'occasion de sensibiliser au niveau mondial sur les droits de l'homme.

Cette année, le Bureau du Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) met l'accent sur l'inclusion et le droit de participer à la vie publique.

Le droit de participer est fondamental pour le fonctionnement d'une démocratie et pour un système de protection efficace des droits de l'homme. L'inclusion de tous ceux qui ont été traditionnellement exclus du processus est une condition préalable essentielle à la réalisation des deux éléments.

Le thème est basé sur les Articles 19, 20 et 21 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui parlent du droit à la liberté d'expression et d'opinion, le droit à la liberté de réunion et d'association et le droit de participer au gouvernement, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

En cette journée des droits de l'homme, le HCDH a pour but de mettre en évidence que la participation à la vie publique ne peut atteindre sa pleine signification et importance réelle que quand tout le monde est inclus dans des processus de prise de décisions.



Préparée par International Presentation Association 2012



Président : Dieu qui nous crée et nous garde en vie, tu as créé tous les peuples avec dignité et valeur, tous sacré à tes yeux.

Tous : Aide-nous en ce jour et tous les jours à porter cette vérité dans notre cœur et à l'honorer dans toutes nos activités, en traitant chaque personne comme ta création la plus précieuse.

Président : Aujourd'hui, nous faisons mémoire, et nous rendons grâce pour la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ses défis et ses principes.

Tous : Nous prions pour que chaque nouvelle génération puisse apprendre ses principes et s'engager avec d'autres à respecter chaque personne dans sa dignité et sa valeur.

Président : Nous nous souvenons également en ce jour de l'adoption de la Convention contre la Torture par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Tous : Nous prions pour avoir le courage, en tant qu'individus et en tant que nations, de faire ce qui est correct lorsque nous expérimentons la peur et l'incertitude.

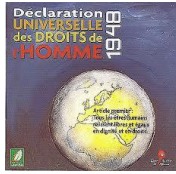
Nous prions pour que, en tant que pays, nous travaillions afin de s'assurer que les abus permis et commis en notre nom ne se reproduisent plus. Ces violations, ce sont l'utilisation de la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous avons de la peine : l'injustice et la cruauté envers une personne nous blessent et diminuent chacun d'entre nous. Nous prions pour avoir la force et la constance dans le travail de réconciliation du monde. En toutes choses, que nous puissions honorer la dignité de chaque personne.

Amen.

(Adapté de la Campagne Nationale des Religieux contre la Torture www.nrca.org)

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme *(Les 30 articles seront lus à tour de rôle)*



Article Premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial.

Article 11

Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation.

Article 13

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

Article 14

Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

Article 15

Tout individu a droit à une nationalité.

Article 16

A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, ont le droit de se marier et de fonder une famille.

Article 17

Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Article 20

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

Article 21

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels.

Article 23

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille.

Article 26

Toute personne a droit à l'éducation.

Article 27

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

L'individu a des devoirs envers la communauté.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Lecture du Livre des Proverbes (31, 8-9)

« Ouvre ta bouche pour les personnes qui ne peuvent parler par eux-mêmes, pour la cause de tous les délaissés. Ouvre ta bouche, juge avec justice, et défends le malheureux et l'indigent ».

Action de grâce pour la Journée des Droits de l'homme

Président : Nous sommes des êtres humains, quelles que soient nos croyances, quelle que soit notre sexe ou nos idées politiques, quelle que soit notre foi, race ou nation. Nous sommes des êtres humains – et c'est cela que nous avons en commun. Rendons grâce ensemble.

Lecteur : Nous rendons grâce pour tous ceux qui, au fil des siècles, ont lutté pour la liberté et la dignité humaine.

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Nous rendons grâce pour ceux qui ont parlé, les pionniers des droits de la conscience et l'autodétermination.

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Pour ceux qui affirment la liberté de l'esprit et l'intellect, qui ont défié l'ignorance et se sont efforcés de mettre l'éducation à la portée de tout le monde...

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Pour ceux qui ont défendu le droit à la santé universel, et qui se sont opposés à l'exploitation dans le lieu de travail...

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Pour ceux qui ont lutté, ont souffert et sont morts pour nous donner la démocratie, la liberté d'expression et l'égalité devant la Loi...

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Pour ceux qui se sont battus contre l'esclavage, la tyrannie et l'oppression de toute sorte...

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Nous rendons grâce pour ceux qui ont rédigé le testament de la liberté : leurs discours et leurs sermons, leurs livres et les déclarations qui ont énoncé l'égalité des droits de tous les êtres humains. Et nous rendons grâce pour ceux qui revendiquent ces droits.

Tous : Nous rendons grâce.



Lecteur : En particulier, nous rendons grâce aujourd'hui pour la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Composée à la fin de la guerre, après cette expérience d'inhumanité monstrueuse, ses mots englobent tous les espoirs de l'humanité.

Tous : Nous rendons grâce.

Lecteur : Mais nous ne pouvons pas en rester là. Alors que nous célébrons ces droits, nous acceptons aussi nos responsabilités ; notre responsabilité de les ancrer dans notre cœur et les rendre réelles dans nos vies, notre responsabilité de les respecter dans tous nos rapports avec les autres, notre responsabilité en tant que citoyens de voir que nos pays se conforment à eux, notre responsabilité de les mettre en pratique dans les nombreux endroits où ils sont ignorés, violés ou supprimés, notre responsabilité de vivre vraiment en tant que membres de la famille humaine.

Tous : Nous rendons grâce et nous acceptons cette responsabilité. Qu'il soit ainsi.

(Composée par Cliff Reed lors du cinquantième anniversaire de la Déclaration)

Intercessions

Président : Nous prions pour ceux qui sont opprimés et qui se voient refuser le droit de participer aux processus de prise de décisions dans leurs pays. Que nous soyons aux côtés de ceux dont les droits se voient refusés.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.



Président : Nous prions pour ceux qui sont aux prises des conflits violents et craignent pour leur vie dans de nombreuses régions du monde. Permetts-nous d'être la voix des sans-voix.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.

Président : Nous prions pour les femmes et les enfants qui ont été harcelés, victimes de la traite, violés et traités comme des citoyens de seconde classe. Permetts-nous de présenter les personnes qui vivent en marge de la société.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.



Président : Nous prions pour ceux qui fuient les persécutions, qui laissent tout derrière eux parce que les gens au pouvoir les considèrent comme « différents ». Permetts-nous d'être aux côtés de ceux qui sont sans espoir.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.

Président : Nous prions pour les millions de personnes dans le monde qui souffrent de malnutrition, et manquent des aliments suffisants pour être en bonne santé; les familles du monde entier qui font face à la famine et la faim ; les trois quarts des pauvres du monde qui vivent dans les zones rurales des pays en développement et les petites exploitations agricoles dont les efforts échouent en raison

de règles commerciales injustes qui favorisent les pays les plus riches du monde. Permetts-nous de reconnaître le droit de tout être humain à l'alimentation.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.

Président : Nous prions pour les personnes dans les pays pauvres qui ne peuvent pas avoir accès aux soins de santé les plus élémentaires, en raison des conditions de remboursement de la dette, décidée par la Banque mondiale et le FMI. Permetts-nous de rester aux côtés de ceux qui n'ont pas de soins de santé adéquats.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.

Président : Nous prions pour les personnes qui souffrent dans les zones de guerre et de conflits qui vivent en plein air alors que l'hiver commence et que des abris ne sont pas disponibles, avec les 32 % de la population mondiale qui vit actuellement dans des taudis urbains sans assainissement, sans eau, dans des cabanes et des logements de fortune. Permetts-nous d'être aux côtés de ceux qui ne possèdent pas de logement convenable.

Tous : Aide-nous à respecter la dignité de chaque personne et à promouvoir les droits économiques et sociaux, mais aussi les droits politiques et juridiques de toute personne, partout dans le monde.

Prière Finale

Dieu de Justice et de compassion, fais tomber les murs qui nous séparent et pardonne-nous les péchés qui nous divisent. Libère-nous de la cupidité et des préjugés. Donne-nous le pouvoir de changer nos vies et celles de ceux dont les droits ne sont pas respectés. Viens en nos cœurs et remplis-les de compassion pour ceux qui vivent dans la pauvreté et l'oppression. Donne-nous la sagesse et éclaire-nous, que nous sachions comment ramener la justice dans ce monde. Donne-nous le courage de pouvoir dire la vérité en nous engageant en faveur de ceux dont leurs droits sont bafoués.

Amen.

